

“Libéré-Covid”, le violeur viole à nouveau

écrit par François des Groux | 14 avril 2021



Illustration : grâce à la politique bisounours de la gauche, un violeur “corona-libéré” a récidivé, violant Anne-Lise, 17 ans

.

Cela fait 40 ans que l’on parle de surpopulation carcérale et 40 ans que tous les politiciens, généralement de droite, promettent de construire de nouvelles prisons. Sans jamais tenir parole.

Pour la gauche, c’est différent : se croyant encore à l’époque de Jean Valjean et des *Misérables*, elle affirme que “la prison n’est pas la solution” et que c’est le milieu carcéral qui fabrique le délinquant (Michel Foucault – [Surveiller et punir](#)). On peut donc compter sur les gauchistes pour *déconstruire* la prison et s’enfoncer dans le

déni, refusant de voir le lien entre immigration, islam et délinquance.

Problème : avec la démographie de la “diversité”, l’invasion migratoire et son corollaire, l’ensauvagement de la société, le système carcéral français frôle l’implosion.



Mais ô miracle, la crise sanitaire arrive et c’est l’occasion rêvée pour la gauche de vider les prisons en pondant la mesure de *“libération anticipée Covid-19”*.

Ainsi, 11 500 détenus auront été “corona-libérés” en 40 jours par l’ancien ministre de la Justice Nicole Belloubet.

Et son successeur depuis juillet 2020, Eric Dupont-Moretti, poursuit la même politique de “maîtrise de la population carcérale” : *“Nous devons donc mettre en place une politique carcérale cohérente et volontariste car nous ne pouvons pas perdre cette opportunité d’une population pénale maîtrisée [...] les aménagements de peine prononcés ont très significativement augmenté de 3 à 11% en moins d’un an”* ([LCI](#) – mars 2021)

Bref, avec eux, c'est "tout le monde dehors" !

Hélas, la trilogie idéologie – lâcheté – laxisme de cette gauche bisounours va provoquer des drames comme, ici, le viol d'Anne-Lise, 17 ans, par un "corona-libéré" récidiviste. N'ayant fait que 17 mois de prison (au lieu de 5 ans !), il avait été libéré pour cause de... surpopulation et de pandémie.

De façon presque inhumaine, le Parquet répondra froidement aux parents de la victime que *"le contexte sanitaire explique seulement que la décision ait été prise sans débat contradictoire, avec l'accord du condamné, le code de procédure pénale prévoyant par ailleurs que le taux d'occupation d'un établissement pénitentiaire puisse entrer en ligne de compte"* ([France3 Régions](#))

Quant à l'AFP, comme toujours, le conditionnel est de rigueur, sans identité ni photo du violeur "présumé".

Isère : libéré en raison du Covid-19, il aurait violé une jeune fille (source AFP)



Le mis en cause, déjà condamné pour agression sexuelle, a bénéficié d'une libération anticipée pour cause de pandémie et de surpopulation dans sa prison de Lyon-Corbas.

Le 24 octobre 2020, une jeune fille de 17 ans aurait été victime d'un viol en Isère.

Le suspect a été mis en examen, le 5 novembre, pour viol sur mineure et menace, puis placé en détention provisoire. L'auteur présumé des faits **n'est pas inconnu de la justice** : il a précédemment été condamné pour agression sexuelle et séquestration à l'encontre de son ex-campagne, en décembre 2018, et incarcéré à la maison d'arrêt de Lyon-Corbas.

Ses cinq ans de prison ont pourtant été écourtés, l'homme ayant demandé à bénéficier d'une libération anticipée conditionnelle, quelques mois avant le viol présumé.

Demande qui lui a été accordée pour cause de Covid-19 : avec une surpopulation de 130 %, son établissement pénitentiaire était un potentiel foyer géant de contaminations.

L'État est-il responsable ? C'est en tout cas ce qu'ont estimé les

parents de la victime, Anne-Lise. Ces derniers ont annoncé assigner l'État pour « faute lourde », ce mardi 13 avril. « Notre fille est très en colère, elle ne peut pas oublier et elle veut que la justice soit rendue », a déclaré le père de la victime, qui a requis l'anonymat, lors d'une conférence de presse organisée à Lyon par son avocat, M^e Fabien Rajon.

« Un choc, une incompréhension et une colère profonde »

Comme le prévoit la loi, à mi-peine, soit depuis le 6 janvier 2020, ce détenu libérable le 20 novembre 2021 avait demandé à bénéficier d'une libération anticipée conditionnelle, qui lui avait été accordée à partir du 4 mai 2020.

« Lors de notre dépôt de plainte, un gendarme nous a dit : "C'est une libération anticipée Covid-19." »

Cette déclaration a été un choc, une incompréhension et une colère profonde envers la justice », a ajouté le père de la victime...

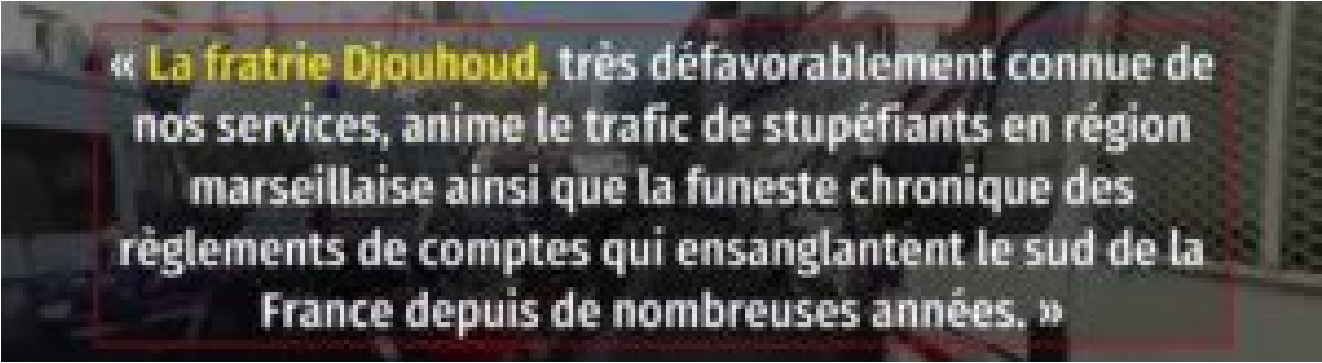
https://www.lepoint.fr/justice/isere-libere-en-raison-du-covid-19-il-a-urait-viole-une-jeune-fille-13-04-2021-2422043_2386.php

.

Et comme tous les jours, le fameux fantasme du "sentiment d'insécurité" cher à Dupont-Moretti fait des victimes.

Fusillade à Paris : la victime était une figure du banditisme marseillais. Assassiné lundi à Paris, Hamza Djouhoud, 33 ans, originaire de Vitrolles, était très défavorablement connu des services de police.

https://www.lepoint.fr/societe/fusillade-a-paris-la-victime-et-ait-une-figure-du-banditisme-marseillais-13-04-2021-2421959_23.php



« La fratrie Djouhoud, très défavorablement connue de nos services, anime le trafic de stupéfiants en région marseillaise ainsi que la funeste chronique des règlements de comptes qui ensanglantent le sud de la France depuis de nombreuses années. »

Pantin : une petite fille blessée dans une fusillade

[...] Selon une source proche du dossier, le père de famille blessé avait été acquitté en 2020 en appel dans une affaire d'assassinat commis dans un bar du Nord-Est parisien en 2013...

Il était alors défendu par Éric Dupond-Moretti, actuel garde des Sceaux.

https://www.lepoint.fr/societe/pantin-une-petite-fille-blessee-dans-une-fusillade-13-04-2021-2422023_23.php

“Le sentiment d’insécurité, c’est de l’ordre du fantasme”

Eric Dupond-Moretti
1er septembre 2020

